

ABONNEMENT

Un an..... 13 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 30 OCTOBRE

La Crise allemande

Il n'est pas très facile de se faire une opinion un peu précise sur les origines de la crise qui vient de s'ouvrir à Berlin. Elle vient d'éclater précisément à l'heure où l'accord semblait fait complètement entre l'empereur et son chancelier. Toute la presse dit : c'est un coup de théâtre. D'accord, mais il y a des coups de théâtre qui n'ont d'autre effet que de réveiller pour un instant la curiosité somnolente des spectateurs ; d'autres, préférant le brusque revirement des situations, conduisent le drame vers un dénouement imprévu.

Sommes-nous en présence d'une simple mutation de personnes ou d'un événement considérable dont les graves conséquences doivent se faire sentir en Europe ? Là, nous en sommes réduits aux conjectures. La presse allemande n'est pas encore revenue de son étonnement et ne peut guère nous éclairer.

Quelques hommes politiques français interrogés par les reporters ont presque tous répondu : c'est la revanche de Bismarck ! Ce serait donc le prélude d'un retour aux lois d'exception, d'un redoublement de rigueur à l'égard des socialistes, peut-être de mesures contre le suffrage universel ? Mais cette politique de réaction violente et de coups d'Etat éventuels, le comte d'Eulenburg la représentait très convenablement dans les conseils de l'Empereur. Si le système qu'il représentait devait triompher, il serait resté à sa place. Et le comte d'Eulenburg donne sa démission en même temps que M. de Caprivi. Et l'Empereur l'accepte comme il a accepté celle de son chancelier. Il ne veut donc pas plus donner de gages aux ultra-conservateurs qu'il n'en veut donner aux libéraux ?

C'est là qu'est probablement la vérité.

M. de Caprivi et le comte d'Eulenburg s'en vont ensemble parce qu'il était impossible de s'entendre et que le char de l'Etat ne pouvait marcher tiré à hue par l'un, à dia par l'autre. Si la péripétie qui vient de se produire a des conséquences dans l'organisation administrative des États de Guillaume II, ce sera peut-être la réunion dans les mêmes mains des fonctions de chancelier de l'Empire et de celles de président du conseil prussien. Mais quoi qu'il arrive et à quelque détermination que s'arrête à cet égard l'Empereur, on peut être sûr que rien dans la politique impériale ne sera modifié.

En Allemagne, la politique ne change pas avec les ministres. Et que l'Empereur appelle pour le seconder M. de Hohenlohe ou un autre, ce sera blanc bonnet, bonnet blanc ; car Guillaume II ne régit pas seulement — il gouverne, il est le maître absolu.

Supplément de fêtes nationales

C'est M. Dutreix, député de l'Aube, qui réclame ce supplément.

Quésaco, M. Dutreix ?

M. Dutreix — ne pas confondre avec Duplex — était, jusqu'à ce jour, un de ces députés probablement modestes qui évitent de se mettre en avant et dont l'ambition se borne

à passer inaperçus. Il avait parfaitement réalisé son rêve. Le voilà qui sort de l'ombre qui lui était si chère et se révèle à nous par un coup d'essai, qui est un coup de maître. Il propose tout simplement de « substituer, aux fêtes légales actuelles, des fêtes républicaines choisies parmi les plus méritantes de notre grande Révolution ». Le 14 Juillet ne peut lui suffire et il entend que toutes les dates à la fois historiques et révolutionnaires ramènent les bals publics sur nos places et les baraques sur nos promenades. Rigolons ! c'est sa devise ; il y ajoute un adjectif : rigolons révolutionnairement !

Pour arriver à ses fins, il demande qu'on nomme une commission de vingt-deux membres qui étudiera les éphémérides et fera un choix. Il est malheureusement à craindre que les commissaires ne sachent pas se borner et n'imitent le curé de la fable qui,

De quelque nouveau saut, chargeait toujours son prône.

Les Girondins manifesteront des préférences que les Montagnards ne partageront pas et, pour peu que les Thimidiens réclament, voilà une guerre allumée. Pour les mettre d'accord, il faudra que chacun de ces admirations rétro-pectives, que chacun de ces cultes, qui ressemblent parfois, un tantinet, à des superstitions, obtienne sa petite fête, et nous serons alors exposés au risque de ne plus travailler qu'accidentellement.

Même si des concessions réciproques nous garantissent contre l'excès de ces chômages, nous assisterons à ce curieux spectacle d'une partie de la France demeurant fièle aux vieux usages, tandis que l'autre rompra résolument avec les traditions. Et comme il est impossible de s'arrêter en si beau chemin, il se rencontrera un second Dutreix pour proposer de rétablir un calendrier moins réactionnaire. Ce qui permettra de corser un peu le programme du député de l'Aube, en nous rendant les fêtes des sans-culottides. Alors, chacun y trouvera son compte et tout au plus travaillerons-nous le dimanche.

C'est ravissant comme perspective. Seulement, comme les jours où personne ne travaillera, personne ne touchera de salaire, on pourrait demander à M. Dutreix s'il se charge de payer les journées des lesteurs obligés, de façon à ce que les familles ouvrières aient au moins de quoi s'acheter une livre de pain le matin de chaque « patriotide » carillonnée ?

Chambre des Députés

Séance du 27 octobre

Les voitures de M. Favette

Séance absolument perdue comme intérêt général. Néanmoins, elle fournit son petit enseignement en montrant avec quelle désinvolture certains employés, favoris des ministères, gaspillent l'argent du budget.

Voici des chiffres révélateurs.

M. Favette, ancien chef de cabinet de M. Jules Roche, a exécuté, paraît-il, des courses nombreuses pour la liquidation des comptes de l'Exposition et l'élaboration du tarif des douanes. Rien qu'en voitures, la dépense excède 22,000 fr. !!!

Il y a des journées où la note des frais de voiture monte à 267 fr. !!! C'est plus que fantastique !

Joignez aux véhicules une note de 16,000 francs au restaurant Voisin !

M. Lourties, ministre du commerce, argue qu'on exagère les chiffres et que, d'ailleurs, M. Favette est couvert par son ministre.

M. Guérin, de la justice, ne partage point cet avis : il juge les dépenses excessives. Cependant, il ne leur attribue pas un caractère délictueux ; autrement, il n'eût pas hésité à provoquer des poursuites judiciaires.

M. Dupuy déclare que le gouvernement pense que les escapades de M. Favette ne tombent pas sous le coup de la loi.

M. Jaurès dépose, pour en finir avec ces malpropretés, un ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre, décidée à assurer la régularité et la probité absolue dans l'emploi des fonds votés par elle, renvoie au garde des sceaux les conclusions de sa commission. »

(M. Bozérian, rapporteur, avait présenté un projet de résolution par lequel la Chambre saisit le président du Conseil des observations présentées par sa Commission relativement à des dépenses entachées d'irrégularité et d'exagération et l'invite à lui donner les suites nécessaires.)

M. Guérin, garde des sceaux, répond que le gouvernement ne veut pas que la Chambre croit que, parce que le renvoi sera ordonné, il devra y avoir une information judiciaire.

Sous le bénéfice de cette observation, il accepte l'ordre du jour Jaurès.

Il n'est pas difficile, le gouvernement, en avalant, sans renâcler, une pareille coulèuvre ; et l'ordre du jour Jaurès est adopté par 516 voix contre 1.

Séance perdue, mais néanmoins instructive.

DANS LES COMMISSIONS

LE PRIVILÈGE DE LA BANQUE

Les socialistes ont l'intention de poser une question ou d'interpeller au sujet du renouvellement du privilège de la Banque de France.

Le gouvernement n'a pas encore délibéré sur la réponse à faire aux socialistes.

UN AMENDEMENT DE M. GOUJON

MM. Goujon, député de la Seine-Inférieure, et Guillemet, viennent de déposer un amendement tendant à l'application de la loi Bérenger aux condamnations pour contravention en matière d'octroi et injures envers les agents du fisc.

COMMISSION DU BUDGET

La commission du budget, continuant la discussion des articles du projet de réforme de l'impôt des boissons, a adopté tous les articles proposés par M. Salis et relatifs à la réglementation du privilège des bouilleurs de cru.

Les propositions du ministre des finances relatives aux vinaigres ont été adoptées ainsi que celles relatives aux bières, sauf toutefois une réduction de 40 centimes opérée sur le montant du degré-hectolitre des bières qui de quarante centimes a été réduit à trente centimes.

Enfin, sur la proposition de M. Salis, elle a admis l'application de la loi Bérenger pour les condamnations prononcées correctionnellement contre les délinquants.

LE GROUPE VITICOLE

Le groupe viticole du Centre et de l'Est a décidé à l'unanimité :

1° Que le projet de loi sur les boissons soit disjoint du budget.

2° Que la discussion du budget soit mise en tête de l'ordre du jour.

3° Que la réforme des boissons soit discutée immédiatement après.

La maladie du Tsar

Londres, 20 octobre. — Le *Daily News* reçoit le télégramme suivant daté de Livadia, dimanche :

« On assure de bonne source que l'amélioration qui s'est produite dans la santé du Tsar se maintient à tel point que tout le monde en est surpris.

» Le docteur Zackarine a déclaré, vendredi, que la science médicale ne pouvait expliquer ce changement.

» Cette amélioration est contraire à toutes les prévisions. L'impossible semble maintenant possible. »

Berlin, 29 octobre. — Le *Tageblatt* reçoit de Pétersbourg, la dépêche suivante :

« Le célèbre chirurgien professeur Subotni, de la clinique de chirurgie de Saint-Petersbourg, part aujourd'hui pour la Crimée dans le but évident de faire sur le Tsar l'opération que le professeur Grube refuse de tenter. »

Bulletin officiel. — L'Empereur a moins dormi. L'appétit est le même. L'œdème ne diminue pas.

INFORMATIONS

La venette de M. le garde des sceaux

Dans les sphères gouvernementales, on semble fort inquiet d'une interpellation dont M. Guérin, garde des sceaux, serait menacé par deux députés radicaux, au sujet de la convention passée avec la Compagnie des chemins de fer du Sud de la France.

Il paraît qu'une information judiciaire fut ouverte peu de temps après le décès du baron Jacques de Reinach au sujet de distributions de fortes sommes d'argent qu'il aura faites à des hommes politiques comme administrateur-délégué de la Compagnie, et que le ministre de la justice actuel renvoya le dossier à M. Barthou sans avoir voulu prendre aucune décision.

Plusieurs membres du Parlement voient dans cette inertie du garde des sceaux et dans le dépôt de la convention un moyen de sauver, par une sorte de prescription, la responsabilité de personnages ayant trafiqué de leur influence.

Espion et assassin

Pendant les manœuvres d'artillerie de forte-resse, le sergent Michel, du 5^e régiment du génie, en garnison à Versailles, ayant été chargé par le général Correnson de porter plusieurs plis cachetés au général Saussier, rencontra un individu qui se donna comme représentant d'un journal russe et qui, à un certain moment, tenta d'assommer le sergent pour s'emparer des plis cachetés. Le sergent Michel se défendit d'ailleurs vigoureusement et son agresseur dut s'enfuir.

Il y a quelques jours, le jeune sous-officier, étant à la tête d'un détachement, aperçut dans une rue de Versailles le prétendu représentant de la presse russe. Il se précipita à sa poursuite, l'arrêta et le conduisit au commissariat de police. De l'enquête qui a été faite il résulte

que ce personnage était domicilié à Jony en-Josas sous le nom d'Adolphe Ritzenthaler, habitant Metz; on a trouvé chez lui des brouillons de notes en allemand sur certaines opérations des manœuvres de forteresse. Il a été écroué à la prison de Versailles.

Les professions dangereuses

On vient de signaler à l'administration supérieure des décès en proportion extraordinaire qui ont frappé coup sur coup de jeunes ouvrières employées, dans certaines régions, en qualité de « poudreuses » des ateliers de lithographie céramique.

Ce métier très dangereux s'exerce, d'après les protestations transmises, dans des conditions absolument condamnées par l'Académie de médecine et sans les précautions prescrites par la direction de l'hygiène publique.

Dans la Haute-Vienne, notamment, les cas mortels ont atteints l'effrayante proportion du quart des effectifs d'ouvrières.

On annonce que des instructions très sévères pour les directeurs de cette nouvelle industrie vont être envoyées aux inspecteurs du travail.

Une nouvelle balle

On procède actuellement, aux États-Unis, à d'intéressantes expériences qui auront, sans doute, pour résultat de modifier la forme des projectiles des divers fusils européens.

Par suite de la résistance de l'air qu'elles rencontrent en avant et du vide qui se produit derrière elles, les armes de guerre perdent une force considérable. La nouvelle balle étudiée aux États-Unis est en acier chromé, munie sur son gros diamètre d'une bague directrice en laiton et conique à ses deux extrémités.

Enfin, et c'est là sa particularité, elle est forcée sur toute la longueur de son axe. Cette disposition tubulaire supprime, paraît-il, les inconvénients cités plus haut et permet d'obtenir une portée et une pénétration extraordinaires.

Les nihilistes

D'après des nouvelles de Moscou, on répandrait clandestinement depuis quelques jours, à Saint-Petersbourg, des proclamations nihilistes imprimées, croit-on, à Kharkow et dont une certaine partie ont même été placardées et ensuite arrachées par la police.

Plusieurs arrestations politiques ont été opérées cette semaine.

Révolte à bord d'un vapeur

On mande de Constantinople que le vapeur *Balkan*, de la compagnie Fraissinet, est arrivé après une terrible traversée: soixante-dix bergers albanais qui s'étaient embarqués à Salonique avec leurs troupeaux, trouvant qu'ils n'arrivaient pas assez vite, voulurent massacrer l'équipage afin d'empêcher le capitaine de renflouer un bâtiment italien qui s'était ensablé près de Dedéagatch. Après deux tentatives

inutiles de renflouage, le capitaine du *Balkan* céda et fit son rapport en conséquence.

Explosion d'une fabrique de poudre

La fabrique de poudre de Bisztra (Hongrie) a sauté; trois ouvriers ont été tués, quatorze autres blessés mortellement.

La fabrique contenait, paraît-il, mille quintaux de poudre.

Tremblement de terre en Amérique

Une dépêche de Buenos-Ayres au *Herald* annonce que 2,000 personnes ont péri dans le tremblement de terre qui s'est produit dans la province de Rioja. 20,000 personnes sont sans abri.

« Par simple politesse »

L'Anjou annonce que les religieuses de l'école d'Avoise (Sarthe) ont été expulsées.

En 1848, M. et M^{me} Tessier de la Motte donnaient à la commune une maison d'école, sous cette condition expresse que les institutrices seraient des religieuses et spécialement des sœurs d'Evron; la titulaire étant morte dernièrement, l'administration manifesta la volonté de laisser l'école; une sommation fut faite par l'huissier au nom des héritiers des donateurs, demandant la restitution de l'immeuble pour non exécution de la condition.

Une délibération du Conseil municipal d'Avoise fut prise dans le même sens. L'administration persista malgré tout, et lui li, l'inspecteur primaire de La Flèche, délégué par le préfet, vint à l'école où se trouvaient avec les sœurs M^{me} la marquise de Lenthilac et son régisseur, M. Cochet. Ce dernier lut la protestation suivante:

« Monsieur l'Inspecteur,

« Du moment où M. le Préfet de la Sarthe passe outre à la défense qui lui a été faite par ministère d'huissier, au nom des héritiers, des donateurs, de ne pas installer une institutrice laïque dans cet immeuble destiné à une école de filles tenue par des religieuses; je viens, au nom de ces mêmes héritiers, protester contre la violation de la donation; renouveler la défense déjà faite, et déclarer que les héritiers font valoir tous leurs droits et réclament tous dommages et intérêts. Si vous persistez à introduire une institutrice laïque, vous constaterez, Monsieur l'Inspecteur, que les héritiers ne cèdent qu'à la force et non au droit.

« Avoise, le 22 octobre 1894.

« Le mandataire,

« COCHET PIERRE-ALPHONSE,

« Régisseur à Châteauneuf-sur-Sarthe. »

Nous croyons inutile d'ajouter aucun commentaire.

Cette expulsion brutale et inique, au mépris de toute justice, prouve une fois de plus que le gouvernement continue à s'inspirer de l'« esprit ancien », l'esprit d'intolérance et de persécution, et que les catholiques qui croient

à l'« esprit nouveau » sont des n'ifs et des dupes.

BULLETIN FINANCIER

29 octobre 1894.

La physionomie du marché paraît avoir complètement changé et il est possible que nous ayons des surprises en liquidation. On exploite les meilleures nouvelles de la santé du Czar et on dit aussi que l'argent sera moins cher qu'on ne le craignait.

Les places étrangères sont fermes, surtout la place de Vienne qui est en ébullition.

Le 3 0/0 cote 101.40.

Les actions de nos sociétés de crédit sont fermes. Le Foncier à 898 75. Le Crédit Lyonnais à 743 75.

Bonne tenue de nos grands chemins.

Les honneurs de la journée sont pour l'Italien qui finit à 84.35. L'Extérieure est toujours un peu lourde à 70 5/32. Assez bonne tenue des fonds ottomans.

Les fonds russes font très bonne contenance.

Les actions de la Compagnie d'Exploitation des chemins de fer Orientaux sont à 345; les recettes de la 29^e semaine ont été en augmentation sur sa période correspondante de l'année dernière.

Nous relevons au comptant de bonnes demandes sur les obligations des Charbonnages de Sosnowice à 423 75. La Société est dans une très bonne situation.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

Bulletin Militaire

RÉPARTITION DES CLASSES

Du 1^{er} novembre 1894 au 31 octobre 1895, les classes astreintes au service militaire sont ainsi réparties:

1^{re} Armée active. — Classes 1893, 1892, 1891.

2^e Réserve de l'armée active. — Classes 1890, 1889, 1888, 1887, 1886, 1885, 1884, 1883, 1882, 1881.

3^e Armée territoriale. — Classes 1880, 1879, 1878, 1877, 1876, 1875.

4^e Réserve de l'armée territoriale. — Classes de 1874, 1873, 1872, 1871, 1870, 1869.

Les hommes de la classe 1869 seront libérés du service militaire à partir du 1^{er} juillet 1895, ceux de la classe 1870 à partir du 10 août 1895.

En France, seront appelés pendant l'année 1895, à une réunion d'instruction:

1^{er} Tous les réservistes des classes 1884 et 1888, quels que soient leur arme et leur corps d'affectation.

1^{er} En outre, les réservistes des classes 1885 et 1889 affectés aux régiments d'infanterie de réserve.

En Algérie, seront convoqués en 1895 les réservistes de toutes armes appartenant à la classe 1890.

En 1895, il n'y aura pas d'appel dans l'armée territoriale.

Le recrutement de l'armée

M. de Montfort, député de la Seine-Inférieure, vient de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi sur le recrutement de l'armée.

Ce projet vise un point très important de notre loi militaire, et a pour objet « de mettre en concordance les textes des lois de 1889 et de 1890, de manière que la dispense soit procurée par l'homme présent sous les drapeaux au moment du Conseil de révision ».

Il en résulte que, toujours et conformément à l'esprit de la loi de 1890, deux frères, se suivant non pas seulement à moins de trois années d'âge légal, mais se suivant à trois années de classe de recrutement, ne feront à eux deux, au maximum, que quatre années de service en temps de paix.

Cette proposition fait suite à celle déposée par M. de Montfort et beaucoup de ses collègues au cours de la dernière législature.

La discussion du projet a opté en principe par la commission de l'armée et par le ministre de la guerre avait été ajournée sur les instances du ministre à cause de la faiblesse numérique des classes 1890 et 1892, correspondant aux années de la guerre.

L'arrivée des élèves à Saint-Cyr

Le premier arrivage de melons vient de s'effectuer à Saint-Cyr.

Le célèbre perruquier de l'école, le capitaine Bull, qui a eu l'honneur de couper les cheveux à plus d'un millier de généraux, a entamé les opérations sur les têtes de quatre-vingt-six généraux de l'avenir.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 30 Octobre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	12°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	13°
Midi,	762 m/m	au-dessus	15°
Hausse,	» m/m		
Baisse,	» m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	11°

SAUMUR

Accident? suicide? ou crime?

Nous donnons le fait « grosso modo », sans commentaires, réservant à demain des détails plus circonstanciés.

Hier soir, M. Chatain (il est inutile de dissimuler le nom, le fait étant connu publiquement), marchand de bois, rue Saint-Nicolas, quittait son domicile à 7 heures 1/2.

Ce matin, vers 8 heures—proche l'octroi du

L'ALCYONE

Par Pierre Maël

En ce moment Deshars rentrait accompagné de Kerdistel et de M. Raimbault.

Nul ne vit la rapide et douloureuse contraction de ses traits à l'aspect du groupe formé par Hira et Philippe.

Aussi bien la jeune fille; vait-elle pris les devants en courant à lui.

— Mademoiselle, dit l'ami de Borsand, c'est bien bien, c'est bien généreux d'avoir pensé aux blessés de demain. Mais voilà, certes, un spectacle dont les femmes ne se montrent pas friandes en général. Le canon va vous briser le tympan.

Elle se récria:

— Allons! Vous aussi vous me prenez pour une petite fille. Mais j'ai dix-sept ans passés, mon cher monsieur. J'aime la mer; j'y suis née; j'y ai vécu. Et comme je n'ai jamais assisté à une bataille, j'ai voulu m'offrir cette distraction. Voilà.

Les yeux de Deshars laissèrent lire la stupeur.

— Distraction! Vous appelez cela une distraction!

— Mais oui. Ce doit être très amusant à voir et à entendre. Pif! Paf! Boum! Boum! Ah! je vais m'en donner demain plein les yeux et les oreilles.

Elle se coupa, et passant à d'autres idées:

— Mais, dites-moi, vous autres marins, quel effet cela vous produit-il, une bataille?

Borsand intervint.

— Oh! nous, mademoiselle, nous devons en juger différemment. Le point de vue n'est pas le même.

— En effet, appuya Deshars quelque peu railleur, — ce que vous allez voir du haut de la dunette de l'*Alcyone*, nous le verrons, nous, à terre, de plus près... de beaucoup plus près?

Ces derniers mots, il les accompagna d'un petit rire qui ne fut peut-être pas du goût d'Hira, car elle répondit:

— Hé! monsieur, n'est-ce pas là votre gloire en même temps que votre avantage?

« Je n'ignore pas qu'il n'est point dans les attributions de la femme de prendre part à vos exploits virils, pourtant, ajouta-t-elle enthousiaste, il y a dans l'histoire des femmes qui ont joué un rôle héroïque.

— Ces temps-là sont passés, ma demoiselle, répéta l'officier sur le même ton.

— Ils peuvent revenir. Oubliez-vous Kara Fatma, la guerrière du commencement de ce siècle.

Deshars ne voulut pas pousser plus loin un dialogue qui devenait ennuyeux pour la jeune fille. Il redevint grave et sérieux.

— Vous avez raison, mademoiselle. Il n'y a pas de sexe devant l'honneur et le patriotisme. Ces deux mots vous expliqueront, mieux que je ne pourrais faire, la nature des sentiments que nous éprouvons à la veille de la lutte, sentiments dont vous nous demandiez compte tout à l'heure.

— Oui, reprit Borsand, la pensée du devoir est en elle-même faite des deux autres que Deshars vient d'énoncer très exactement. Demain, peut-être, trouverons-nous au fond de nos cœurs ces appréhensions et ces regrets qui tiennent de l'humaine faiblesse. Du moins, nous ferons en sorte de n'en rien laisser paraître. Dieu dispense des grâces d'état. Sous le feu de l'ennemi, en face de cette mort menaçante, nous nous souviendrons que nous

sommes des marius et des Français.

— Et qu'il y a derrière vous, dans cette rade même, vous contemplant et vous admirant, vous suivant de leurs vœux et de leurs prières, des êtres dont les âmes seront pleines, comme leurs yeux, de votre image agrandie et transfigurée.

Et, joignant le geste à l'expression, de nouveau elle tendit ses mains aux deux jeunes gens. Ils s'en emparèrent et leur étreinte manifesta à la noble enfant l'émotion que ses paroles venaient de faire naître en eux.

L'heure du départ avait sonné. Borsand et Deshars prirent congé de leurs hôtes. La balconnière de l'*Alcyone* les ramena à bord du « Colbert ».

Au dehors, sous une nuit incomparable, le silence régnait absolu, plein d'une grandiose terreur sur la terre et la flotte endormie.

VII

Quant ils se retrouvèrent en tête-à-tête sur le pont du vaisseau amiral, les deux officiers, après une longue incertitude, éprouvèrent d'instinct le besoin de se rapprocher.

— Ainsi, tu l'aimes? demanda Deshars, prenant le premier la parole.

A l'altération de sa voix, Borsand pénétra le

Pont-Fouchard, un pêcheur au brochet retirait, du Thouet, le corps de M. Chatain qui a été transféré à l'Hospice.

Accident ? suicide ou crime ?

Jusqu'à présent, on penche du côté de la première hypothèse. Suicide ? certaines personnes affirment que M. Chatain ressentait un vil chagrin de la décroissance de sa vue. Crime ? diverses remarques permettraient, en quelque sorte, de supposer....

Nous n'en disons pas davantage. Demain, nous reparlerons de ce triste événement, après communication des renseignements officiels.

Nomination dans les finances

Par décret en date du 25 octobre 1894, rendu sur la proposition du ministre des finances :

M. Santigny (Marie-Germain), receveur particulier des finances de 1^{re} classe à Mamers (Sarthe), a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Saumur, 1^{re} classe, en remplacement de M. Varnier, qui a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

AVIS

Les jeunes gens qui ont pris part à des concours de tir ou de gymnastique en France ou à l'étranger, sont informés qu'il est de leur intérêt de se présenter à leur corps d'affectation porteurs des diplômes de prix qui leur ont été délivrés à la suite de ces concours.

Angers, le 27 octobre 1894.

Le Préfet, HERMANN LIGIER.

École industrielle de Saumur

M. Lequeux (Léon), élève de l'École industrielle de Saumur, est classé second sur la liste des cent candidats admis à l'École nationale d'ouvriers et de contremaîtres de Cluny (*Journal officiel* du 28 octobre 1894).

Nomination

M. Patry, receveur-buraliste à Chenehutteles-Tuffeaux, est nommé en la même qualité à Saint-Rémy-la-Yarenne.

Une Ville sans Statue

Samedi, nous avons reçu, de notre collaborateur L. du Chardonnet, un nouvel article biographique, précédé d'une lettre au rédacteur, que l'abondance des matières ne nous a pas permis de publier hier ni aujourd'hui.

Renvoyé au prochain numéro.

A la Monnaie de Paris

La Monnaie de Paris vient de livrer au Trésor une nouvelle somme de 200,000 fr. de pièces neuves de 50 centimes. Le chiffre total de ces

pièces livrées représente actuellement les deux tiers des 3,600,000 qui ont été commandées.

Aussitôt après la livraison totale de ces pièces de 50 centimes, qui était la plus urgente, la Monnaie commencera la fabrication de 1,600,000 fr. de pièces de 1 franc et de 600,000 fr. de pièces de 2 francs.

D'autre part, M. de Foville, directeur de la Monnaie de Paris, vient de recevoir du gouvernement bolivien la commande de 3 millions de pièces de monnaie de nickel, soit 1 million de pièces de 10 centavos (10 centimes), et 2 millions de pièces de 5 centavos, et du gouvernement grec celle d'un million et demi de francs de pièces de 20, 10 et 5 lepta, en nickel.

AVIS

Les personnes qui désirent s'abonner au service téléphonique urbain sont priées de se faire inscrire, sans retard, à la Mairie de Saumur, la Direction des Postes et Télégraphes ne devant faire l'installation de ce service que sur le vu du nombre des abonnés.

Société de Gymnastique

Les membres actifs de la Société de Gymnastique sont priés de se réunir au Gymnase demain mercredi 31 octobre, à 8 heures 1/2 du soir.

ANGERS

Un coup de vent

Samedi dernier, à 4 heures 35, toute la charpente élevée pour l'Exposition de 1895 et qui se trouve sur le Champ-de-Mars, du côté du Palais de Justice, s'est effondrée sous un coup de vent.

Heureusement que les ouvriers qui y travaillaient d'ordinaire étaient, à ce moment-là, occupés à construire le cirque Plége, sur la place Saint-Serge, et il n'y a eu aucun accident de personne à déplorer. Mais une partie de la barrière à claire-voie qui clôt de ce côté l'enceinte de l'Exposition, a été brisée en face l'étude de Me Guilbeau, notaire, — et un homme, qui passait au même instant, n'a eu que le temps de se jeter de côté pour n'être pas écrasé.

TENTATIVE D'ASSASSINAT

Un mari qui veut tuer sa femme

Samedi 27 octobre, à 14 heures du soir, une tentative d'assassinat a été commise à Buhaut, commune de Trélazé, par le nommé Legault Isidore, âgé de 46 ans, sur la personne de sa femme. Les époux Legault s'étaient couchés sans avoir eu aucune discussion. Vers 10 heures, le mari se leva, alla chercher une hache dans la cuisine et en asséna trois coups sur la tête de sa femme qui était endormie. Les enfants ont été réveillés par le bruit et ont désarmé leur père; sans cela, le meurtrier était tellement acharné sur sa victime qu'il aurait

accompli son crime avec une atrocité sans pareille.

La pauvre femme porte deux affreuses blessures, l'une derrière la tête et l'autre à la mâchoire inférieure droite; elle a, en outre, une épaule fortement entaillée.

Pendant que les enfants couraient prévenir M. le docteur Le Barzic, le meurtier alla lui-même à la gendarmerie se constituer prisonnier, ne regrettant, nous affirme-t-on, qu'une chose, de n'avoir pas tout à fait tué sa victime.

La gendarmerie a procédé à son enquête une partie de la nuit, et dimanche matin elle a écroué son prisonnier à la maison d'arrêt d'Angers.

Legault est assez mal considéré dans le pays. Il a la réputation d'être ivrogne, paresseux et brutal. Il a dû agir sous l'influence de l'alcoolisme.

La femme Legault, de son nom de fille Romalier, âgée de 41 ans, est au contraire assez estimée. On la considère comme une bonne ménagère. Elle reprochait, avec juste raison, à son mari, de s'enivrer.

Legault a reconnu, paraît-il, qu'il avait l'intention, depuis longtemps déjà, de frapper ainsi sa femme.

Dimanche soir, la femme Legault allait un peu mieux. On ne désespère pas de la sauver.

Cette tentative d'assassinat a produit une vive émotion dans le village de Buhaut, à la Pyramide et à Trélazé.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 27 octobre. — Paul-Georges-François Levcau, rue des Saulniers.

Le 28. — Joséphine-Aimée-Marie Aury, à l'Hospice.

MARIAGES

Le 29 octobre. — Pierre-Louis-Ernest Chapon, valet de chambre, a épousé Honorine Mathiau, femme de chambre, tous deux à Saumur.

Le meilleur *antiglaireux* et *antibilieux* connu est la **Tisane Dussolin**. Il suffit d'en prendre une cuillerée à café chaque matin. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt principal à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

BOURSE DE PARIS

Du 29 Octobre 1894

3 0/0	101 35
3 0/0 amortissable	99 90
3 1/2	108 05

Sur le boulevard :

— Je ne vous revois plus avec ton ami Gaston. Seriez-vous bronillés ?
— Pas du tout ! Il est en province, il assiste à une noce...
— Il a bien de la chance !
— Oh ! pas tant que ça.... c'est à la sienne !

M. Léon FRESCO, Chirurgien - Dentiste,
N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 4^e au 15 de chaque mois.
Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

PRIX : 3 FRANCS, SOINS COMPRIS

Extraction de dents gratis.

Etudes de M^e BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ, avoué-licencié à Saumur, et de M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le Mercredi 7 novembre 1894, à 1 heure,

En l'étude et par le ministère de M^e FOURCHAULT, notaire

1^o UNE MAISON, située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 91.

Mise à prix : 3,500 fr.
REVENU 300 fr.

2^o UNE MAISON, située à Saumur, petite rue Saint-Nicolas, n° 5 et 7.

Mise à prix : 4,000 fr.
REVENU 800 fr.

3^o UN JARDIN, situé au Chardonnet, commune de Saumur, contenant 16 ares.

Mise à prix : 1,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ, avoué à Saumur, 7, rue du Temple, poursuivant la vente ;

2^o A M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épiceries et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

cruel secret qui lui broyait le cœur.

— Je l'aime, répéta-t-il comme la première fois.

— Et, l'aime-t-elle, elle ?

— Non, répondit résolument Philippe.

Il entendit un profond soupir dilater la poitrine de son ami. Pendant quelques instants, ils cessèrent de parler.

Deshars revint à ce sujet.

— Ecoute-moi, Philippe. Je ne sais ce qui me pousse à te dire ces choses. Peut-être est-ce que j'obéis à un pressentiment. Elle est merveilleusement belle, cette jeune fille. Avant cette soirée, je ne l'avais pas vue, non, vraiment, je ne l'avais pas vue. Et je comprends que tu l'aimes, que tu l'aimes de toute ton âme, de toutes tes forces. Mais, comme ce matin, je te félicite encore de n'en être point aimé. Je ne sais si de telles femmes ont un cœur; je sais seulement qu'elles ne peuvent entrer dans la vie d'un homme que pour son désespoir et sa ruine.

— Que veux-tu dire ? s'écria Philippe frémissant.

— Oh ! ne t'irrite pas de mes paroles ! Elles n'ont rien qui puisse porter atteinte à l'honneur, à la considération de M^{lle} Rimbault.

Non, ce n'est pas dans ce sens-là que je les prononce.

— Mais alors ?

— Je veux dire que l'amour d'un homme est susceptible de guérison, qu'il s'use, qu'il se lasse, si tu le préfères, surtout quand il n'y est point donné satisfaction.

— Tu te trompes, dit vivement Borsand — le mien ne tombe pas sous cette acception. Il est immortel comme l'amour que nous professons pour l'honneur et la patrie.

Deshars haussa les épaules, puis, se radoucisant :

— Peut-être dis-tu vrai ? Du moins, tu es sincère. Mais ce n'est pas de ton amour à toi qu'il s'agit. Je ne parle que de l'amour possible d'une femme telle que M^{lle} Rimbault, et je tiens à t'expliquer les termes dont je me suis servi.

— Voyons cette explication ?

Philippe se montrait impatient et ironique.

— J'ai dit qu'un pareil amour emporte avec lui le désespoir et la ruine. Je ne m'en dédis pas. Le désespoir, car il s'empare tyranniquement de l'être qu'il a choisi, lui fait subir toutes les tortures du despotisme et de la jalousie; la ruine, car, possédé par une femme

dont la passion l'enveloppe, un homme est désormais incapable d'ambitions plus hautes, de pensées plus grandes. La femme ne compatit pas, ne partage pas. Ce n'est pas le héros qu'elle chérit, malgré ses enthousiasmes passagers, c'est le mari qu'elle retient, qu'elle dévore, qu'elle stérilise de ses caresses et de ses baisers.

— Oh ! s'écria Borsand, révolté, mais quelle idée te fais-tu donc des femmes, en général, et de M^{lle} Rimbault en particulier ?

— L'idée juste, mon ami, l'idée qu'il faut s'en faire. Et puisque tu m'objectes M^{lle} Rimbault, j'accepte l'exemple. Toi qui as vécu plus près d'elle, qui as pénétré dans son intimité, dans sa famille, tu n'as pu demeurer sans voir ce que tout autre œil remarque; son caractère versatile et changeant, plein d'exubérance et de mollesse, fait de contrastes tels qu'on doit l'adorer ou la haïr. Tu n'as pu t'aveugler au point de ne pas saisir ses différences d'humeur, avec qu'elle fêlne habileté elle tourne et retourne vers les gens, comme elle meut son père et son parrain ?

Philippe avait penché le front. Il ne répondait pas.

Deshars poursuivit :

— Or, ici le respect tempère la fougue. Mais, en serait-il de même si, au lieu de son père, elle avait en face d'elle un mari ? Tout est à craindre avec de pareilles natures. Si l'on froisse leurs délicatesses occultes par une raideur voulue, on risque de s'aliéner le cœur; si l'on cède à la première démonstration qu'elles tentent, on encourt le mépris, justifié par la réputation de faiblesse. Crois-moi, je vois clair, et les avis que je te donne sont désintéressés.

— Oh ! désintéressés ! prononça Borsand en tordant ses lèvres avec amertume.

Deshars réprima un mouvement d'indignation. Ce fut avec tristesse qu'il conclut :

— Allons ! tu es décidément pris, et bien pris. Je ne t'en veux pas de ce propos blessant. Je t'ai fait saigner le cœur. Donne-moi la main et n'en parlons plus.

Déjà Philippe se reprochait sa mauvaise pensée.

— Pardonne-moi, Deshars ! il y a des heures où je souffre tellement que je ne sais plus ce que je dis.

(A suivre.)

ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

AVIS IMPORTANT.

La Maison ANDRIEUX, connue pour vendre Bon Marché, s'occupe exclusivement de la Vente directe aux consommateurs de tous les Produits Alimentaires, à des conditions de prix souvent inférieures à celles usitées dans le gros ou dans n'importe quelle maison similaire. — La Maison ANDRIEUX envoie à l'ouverture de chaque Saison ses Catalogues dans toute la ville et toute la région, donnant les prix les plus réduits, suivant le cours de tous les produits.

Les achats de Vins faits par la Maison à la dernière récolte lui permettent encore et pour longtemps de vendre le Vin des coteaux de Saumur ROUGE, 35 c. le litre. — BLANC, 40 c — 26 pour 25. Livraison à Domicile.

Et les de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE, Et de M^e RICOU, notaire à Coron (Maine-et-Loire).

VENTE

Sur conversion de saisie immobilière,

Aux enchères publiques

En un seul lot

D'UNE MAISON

ET SES DÉPENDANCES

ET D'UN JARDIN

Sis commune de la Plaine (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 18 novembre 1894, à deux heures du soir, par le ministère de M^e RICOU, notaire à Coron (Maine-et-Loire), en la Mairie de la Plaine.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le dix-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-quatre,

Et à la requête de M. René Courant, propriétaire, demeurant à Cléré (Maine-et-Loire),

Avant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, licencié en droit, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupe pour lui sur la présente poursuite de vente et ses suites;

En présence ou eux dûment appelés de :
1. M. Michel-Louis Boutin, charbon, tant en son nom personnel que pour la validité de la procédure à l'égard de Madame Thibaudeau, son épouse, demeurant à Angers, rue de Frémur, numéro 27;

2. Madame Marie Thibaudeau, épouse du sieur Boutin, sus-nommé, avec lequel elle demeure à Angers, rue de Frémur, 27;

Avant pour avoué constitué M^e BARON; Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente aux enchères publiques des biens ci-après désignés, sur les mises à prix et lotissement suivants.

PROCÉDURE

En vertu de la grosse en forme exécutoire d'un acte reçu par Me Tahet, notaire à Vihiers, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, contenant obligation solidaire par les époux Boutin-Thibaudeau, sus-nommés, au profit de M. Quénauld Auguste, journalier, commune de Saint-Paul-du-Bois (Maine-et-Loire), de la somme de huit cents francs, stipulée remboursable le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-six, et productive d'intérêts à 5 0/0 l'an, aux droits duquel M. Quénauld se trouve aujourd'hui M. Courant par suite de la subrogation faite au profit du requérant suivant acte reçu Tahet, notaire à Vihiers, le quatorze avril mil huit quatre-vingt-six, enregistré, ledit acte contenant en outre prorogation au vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-onze de l'exigibilité du capital de l'obligation sus-relatée.

M. René Courant a, suivant exploit de Me Guillot, huissier à Vihiers, du vingt-

trois mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, fait faire commandement aux époux Boutin d'avoir à payer le montant en principal et intérêts de ladite obligation, plus les frais, avec déclaration que, faute de paiement, M. Courant ferait procéder à la saisie des immeubles desdits époux Boutin passé le délai de trente jours.

Faute par eux d'avoir satisfait audit commandement, le requérant a, suivant procès-verbal du même huissier en date du dix-huit août mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, fait procéder, sur les époux Boutin, à la saisie réelle de leurs immeubles ci-après désignés.

Le procès-verbal de saisie a été dénoncé aux époux Boutin suivant exploit dudit Me Guillot, huissier, en date du trente-et-un août mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré.

Le procès-verbal de saisie immobilière et l'exploit de dénonciation sus-énoncés ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le quinze septembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, volume 51, numéros 46 et 47.

Suivant jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le dix-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, les poursuites de saisie sus-énoncées ont été converties en ventes aux enchères publiques devant Me RICOU, notaire à Coron

DÉSIGNATION

Commune de la Plaine (Maine-et-Loire)

LOT UNIQUE

1. Une maison, sise au bourg de la Plaine, composée :

Au rez-de-chaussée, d'une chambre à feu avec ouvertures sur la route de Vihiers à Maulévrier, une autre chambre à feu donnant sur le jardin ci-après, séparée de la précédente par une cloison en briques, d'une boutique avec cheminée ayant également ouverture sur ladite route;

Au premier étage, auquel on accède par un escalier en bois : chambre à feu donnant sur la même route, petit grenier derrière; autre grenier plus grand à côté se trouvant sur la boutique; le tout construit en pierres et briques et couvert en tuiles;

2. Un jardin, tenant à ladite maison, d'une contenance de un are cinquante centiares environ, dans lequel deux arbres à fruits, deux petites constructions en planches, servant, l'une de cabinets d'aisances, l'autre de volière, le tout d'un seul et même tenant, joignant au midi Brémont et Albert, au couchant la route de Vihiers à Maulévrier, au nord Pronst et au levant un chemin d'exploitation.

Mises à prix, cinq cents francs, ci... 500

S'adresser, pour les renseignements, à :

1^o M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, pour-suivant la vente;

2^o M^e RICOU, notaire à Coron (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

SUCRE CRISTALLISÉ

Pour Vendanges

A. COURTET

RUE DAILLÉ, A SAUMUR

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le vingt-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le octobre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

OCCASION

A VENDRE

Très beau Coupé

PRESQUE NEUF

S'adresser au bureau du journal.

Retour de M^{me} Alexis

NOUVEAUX SPIRITS

Cartes, Liques de la main

M^{me} ALEXIS fait partie de la Société du Congrès magnétique de Paris, d'où elle arrive. Profitez de son talent. Allez tous la voir, 37, rue Saint-Nicolas, au 2^e étage.

M^{me} ALEXIS prévient sa nombreuse clientèle qu'elle prolonge son séjour à Saumur.

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} SECHET

FRUITIÈRE

Rue Saint-Jean, 39, Saumur,

Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

A VENDRE

Un bon PHAÉTON d'occasion

S'adresser à M. LEROUX, rue de Bordeaux, 43.

GUÉRISON
Certaine et Radicale
de toutes les
AFFÉCTIONS
de la **PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné
Psoriasis, Herpès, Prurigo
Pityriasis, Lups, etc., etc.
même les
Plaies ulcérées variqueuses
dites incurables.

Ce traitement qui a été essayé dans les
HOPITAUX avec le plus grand succès et
présenté à l'Académie de Médecine ne
dérange pas du travail; il est à la portée
des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il
produit une amélioration sensible.
M. LENOIR, Médecin, Spécial. ex-Pharm.
Aide-Major aux Hôp. Militaires, à MELUN
(S.-et-M.). Consultations gratuites par Corresp.

FÊTE DE LA TOUSSAINT

GRAND CHOIX

d'Articles

FUNÉRAIRES



Couronnes

BOURRELETS

Pots et Bouquets

PERLES, MÉTAL

Et Porcelaine

Articles riches, demi-riches et ordinaires

PRIX TRÈS MODÉRÉS

DOC-FAUCHEUX

41, Rue d'Orléans, Saumur

En face la Librairie Milton

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Spécialité de Boîtes p^r Baptêmes

Boîtes marraines satins et peluches

Boîtes avec noms et initiales sur commandes en prévenant 2 jours à l'avance

Dragées fines pur sucre, le 1/2 kil. 1 fr. 20

Demandez le Catalogue et l'Album de la collection des Boîtes avec initiales.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Chocolats à prix réduits

Menier, 1/2 kil. 1 60

Planteur, — 1 60

Potin n^o 3, — 1 60

C^{ie} Coloniale, — 2 20

De santé, — 1 20

Thé C^{ie} Coloniale, la boîte 2 80

— Le Délicieux, — 1 35

— Mélange d'Amateurs, 50 et 90

Biscuits recommandés

Moutbozon, la boîte » 65

Madeleines-Champagne, id 1 30

Saumur, imprimerie Paul Godet.

SAISON HIVER 1894-95

MAISON CREMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, 27, Saumur

Seule Maison vraiment sérieuse pouvant bien faire pour 35 francs

un COSTUME COMPLET drap Haute Nouveauté, livré en 24 heures.

EXPOSITION ET GRANDE MISE EN VENTE

27, RUE D'ORLÉANS, SAUMUR

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné